

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	19 septembre 2025	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	19 septembre 2025	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 48

Séance du 29 septembre 2025

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-neuf septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, salle des Champs Blancs, à JOIGNY, sous la présidence de M. Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : 39

Mesdames et Messieurs Didier MOREAU, Philippe PETIT, Catherine DECUYPER, Marie-Hélène GOUEDARD, Sébastien DORA, Cyril HAGHEBAERT, Claude SCIBOZ, Jean-Pierre BARRET, Marc FAYADAT, Patrice CHASSERY, Gérard VERGNAUD, Nicolas SORET, Frédérique COLAS, Kévin AUGÉ, Laurence MARCHAND, Linda GUEDJALI, Mohammed BELKAID, Jean-Yves MESNY, Eric APFFEL, Hassan LARIBIA, Elisabeth LEFEVRE, Thierry LEAU, Dorothée BRICOUT, Jacques COURTAT, Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, Laurent CHAT, Éric GALLOIS, Guy AVENIA, Jean-Pierre BAUSSART, Guy BOURRAS, Francis BOURSIN, Xavier MARQUIS, Olga LIGAULT, Isabelle CLAUDET, Didier MIGNON, Frédéric MORISOT, Gilles-Maxime POIBLANC, Bruno JAN, Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS : 10 (dont 9 avec pouvoir et 1 sans pouvoir)

1. Florence SYLVESTRE, pouvoir à Philippe PETIT
2. Evelyne TRESCARTES, pouvoir à Catherine DECUYPER
3. Christine LEMOINE, pouvoir à Cyril HAGHEBAERT
4. Dominique AUBERGER, pouvoir à Patrice CHASSERY
5. Richard ZEIGER, pouvoir à Jean-Yves MESNY
6. Bernadette MONNIER, pouvoir à Laurence MARCHAND
7. Bernard MORAINÉ, pouvoir à Mohamed BELKAID
8. Michèle BARRY, pouvoir à Linda GUEDJALI
9. Anne MIELNIK-MEDDAH, pouvoir à Nicolas SORET
10. Valérie SUBRENAT, sans pouvoir

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Demandes de subvention Etude de ruissellement sur le versant de Villecien, dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne

FIN/2025/75

**Conseil Communautaire du
29 septembre 2025**

OBJET : Demandes de subvention Etude de ruissellement sur le versant de Villecien, dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne

Par délibération du 15 décembre 2021, le conseil communautaire a fait part de son intention d'assurer le pilotage, et par conséquent, la maîtrise d'ouvrage de l'action n°6 inscrite dans le Programme études préalables (PEP) du bassin de l'Yonne, porté par l'Etablissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs.

Cette action portait initialement sur une « étude des phénomènes de ruissellement et des zones d'expansions des crues sur le bassin versant des Bouviers (commune de Saint-Martin d'Ordon) ».

Cette dernière ayant été rattachée à une approche plus globale à l'échelle du bassin versant du ru d'Ocques menée par le Syndicat Mixte Yonne Median (SMYM), il est proposé, à budget constant, de lancer « une étude de modélisation du ruissellement à partir du LIDAR HD, du bassin versant de Villecien, propositions d'aménagements et mesures de gestion ».

En effet, le bassin versant de Villecien (10 km²) en rive droite de l'Yonne génère régulièrement des inondations par les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols sur la commune de Villecien.

Les objectifs sont donc :

1. de valoriser les études déjà réalisées dans le cadre du PEP, par le SMYM avec le diagnostic de vulnérabilité pour connaître les aléas et enjeux sur ce territoire ;
2. de réaliser sur le bassin versant de Villecien, en rive droite de l'Yonne, le calage du modèle de ruissellement par analyse du lidar HD et les modélisations du ruissellement pour des occurrences de pluies fréquentes (5,10,20 et 30 ans) ;
3. d'émettre des propositions d'aménagements d'hydraulique douce en priorité dans un objectif de prévention/protection des biens et des personnes et de la ressource en eau, notamment du réseau d'assainissement.

Pour rappel, le PEP, en amont du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) a pour objectif de prévenir et de lutter contre les inondations. Cette réflexion collective à l'échelle du bassin de l'Yonne permet de construire une stratégie globale de gestion des inondations.

Le PEP 2022-2025, phase d'études préalables, se termine et le PAPI 2026-2031 aura vocation à réaliser des aménagements.

Cette action n°6 est subventionnée à 80 % sur un montant de 72 000 € TTC. Il est précisé que cette dépense a fait l'objet d'une inscription budgétaire pour 2024.

Le plan de financement s'établira comme suit :

	DEPENSES TTC	RECETTES	MONTANTS TTC
Etude du bassin versant de Villecien	72 000 €	Etat Fonds Barnier (50 %)	36 000 €
		Agence de l'Eau SN (30%)	21 600 €
		Autofinancement	14 400 €
TOTAL	72000 €	TOTAL	72 000 €

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages (titre II « Risques naturels ») ;

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

VU le décret n°2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements ;

VU l'Instruction du Gouvernement du 10 mai 2021 portant mise en œuvre du cahier des charges de l'appel à projets relatif aux programmes d'actions de prévention des inondations (« PAPI 3 2021 ») ;

VU la délibération du conseil communautaire n° FIN/2021/104 du 15 décembre 2021 approuvant à l'unanimité l'engagement de la collectivité dans le PEP ;

VU l'avis de la commission des finances et le conseil des Maires du 15 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté approuvé le 16 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT le Schéma Directeur et de gestion des Eaux (SAGE) du bassin Seine-Normandie en vigueur ;

CONSIDÉRANT que la communauté de communes du Jovinien et le Syndicat Mixte Yonne Médian, ainsi que l'EPTB Seine Grands Lacs, se sont conjointement engagés dans la définition du programme d'actions de prévention des inondations appelé Programme d'études préalables (PEP) du Bassin de l'Yonne ;

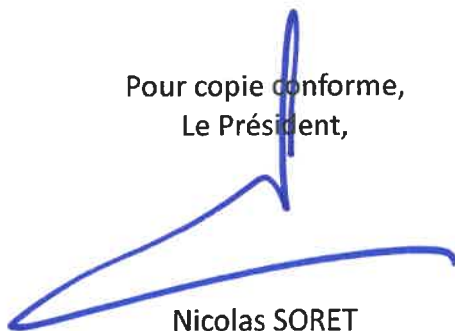
CONSIDÉRANT la compétence de la communauté de communes du Jovinien liée à la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (hors ruissellement des eaux pluviales en milieu urbain) ;

CONSIDÉRANT la déclinaison opérationnelle visant la réduction des vulnérabilités au risque inondation ;

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré,
Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

-VALIDE la proposition d'« Etude de modélisation du ruissellement à partir du LIDAR HD, du bassin versant de Villecien, propositions d'aménagements et mesures de gestion »,
-SOLLICITE le Fonds Barnier pour un montant de 36 000 € et la subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant de 21 600 € ;
-AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous actes, arrêtés et décisions se rapportant à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,



Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,



Laurence MARCHAND